

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

## SOMMAIRE

<b>Bilan agrégé de l'Assemblée nationale</b>	<b>5</b>
<b>Compte de résultat agrégé de l'Assemblée nationale</b>	<b>6</b>
<b>Détail des états financiers ayant fait l'objet d'une agrégation</b>	<b>7</b>
Assemblée nationale (hors activités annexes)	8
Fonds de sécurité sociale des députés	10
Fonds de sécurité sociale du personnel	12
Caisse de pensions des anciens députés	14
Caisse des retraites du personnel	16
<b>Faits marquants de l'exercice</b>	<b>18</b>
<b>Annexe</b>	<b>19</b>
<b>1. Référentiel comptable</b>	<b>19</b>
<b>2. Règles et méthodes comptables</b>	<b>19</b>
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	19
2.2 Immobilisations incorporelles	20
2.3 Immobilisations corporelles	20
2.4 Immobilisations financières	22
2.5 Stocks	23
2.6 Créances	23
2.7 Trésorerie	23
2.8 Capitaux propres	23
2.9 Provisions pour risques et charges	23
2.10 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	24
2.11 Dettes	24
2.12 Produits d'exploitation	24
2.13 Charges d'exploitation	25
2.14 Produits et charges financiers	25
2.15 Produits et charges exceptionnels	25
2.16 Information par activités	26
<b>3. Notes relatives au bilan agrégé</b>	<b>26</b>
3.1 Actif immobilisé	26
3.2 Créances et dettes d'exploitation	31
3.3 Trésorerie nette	32
3.4 Capitaux propres	32
3.5 Provisions pour risques et charges	34
3.6 Passifs éventuels	34
<b>4. Notes relatives au compte de résultat agrégé</b>	<b>34</b>
4.1 Les charges d'exploitation	35
4.2 Les produits d'exploitation	37
4.3 Les charges financières	37
4.4 Les produits financiers	38
4.5 Les charges exceptionnelles	38
4.6 Les produits exceptionnels	38

## **5. Informations complémentaires**

5.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés	39
5.2 Les effectifs	40
5.3 Informations relatives aux immeubles loués	41
5.4 Avantages accordés à des organismes extérieurs	41

**BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT  
2015 AGRÉGÉS**

# BILAN AGRÉGÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(en euros)

ACTIF	31/12/2015			31/12/2014(1)		PASSIF	31/12/2015	31/12/2014(1)
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	9 436 993	6 046 323	3 390 670			Dotation initiale et réserves	159 884 889	153 015 614
Immobilisations corporelles	640 870 621	55 214 951	585 655 669			Report à nouveau	731 793 905	719 776 468
Immobilisations financières	228 622 544		228 622 544					
<i>dont</i>	40 000		40 000					
<i>Participations</i>								
<i>FCP</i>	145 430 400		145 430 400					
<i>Prêts</i>	82 517 296		82 517 296					
<i>Dépôts et cautionnements</i>	634 848		634 848					
Immobilisations en cours	7 919 772		7 919 772					
						Résultat de l'exercice	8 294 319	12 017 437
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>886 849 929</b>	<b>61 261 274</b>	<b>825 588 655</b>			<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>899 973 113</b>	<b>884 809 519</b>
						<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 710 183</b>	<b>2 691 578</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						<b>DETTES</b>		
Stocks	1 131 165		1 131 165			Emprunts et dettes assimilées	0	0
Créances et comptes rattachés	2 677 810		2 677 810			Fournisseurs et comptes rattachés	14 992 706	14 022 614
Autres	405 780		405 780			Autres dettes	18 264 920	17 325 060
Valeurs mobilières de placement	33 514 558		33 514 558			Produits constatés d'avance	1 504	0
Disponibilités	72 257 438		72 257 438					
Charges constatées d'avance	367 020		367 020					
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>110 353 771</b>		<b>110 353 771</b>			<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>33 259 129</b>	<b>31 347 674</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>						<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>935 942 426</b>	<b>918 848 771</b>

(1) comptes retraités pro forma (cf. pages 18 et 33)

# COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	2015	2014	2015	2014
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de fournitures et marchandises	7 000 340	6 722 635	517 890 000	517 890 000
Variation de stocks	30 441	-1 161 605	16 641 162	16 641 162
Autres charges externes	32 653 319	30 502 505	30 830 317	30 733 758
Impôts, taxes et versements assimilés	4 188 873	4 010 664	1 763 920	2 308 846
Charges de personnel	190 402 618	189 990 479	3 824 055	2 232 878
<i>Charges de rémunérations</i>	125 835 485	126 081 326		
<i>Charges sociales et de retraites</i>	63 434 559	62 965 941		
<i>Autres charges de personnels</i>	1 132 573	943 212		
<i>Charges parlementaires</i>	304 370 997	304 704 856		
<i>Indemnités parlementaires</i>	50 081 336	49 996 414		
<i>Charges sociales et de pension</i>	76 311 618	77 830 403		
<i>Secrétariat parlementaire</i>	161 528 099	160 402 082		
<i>Autres charges liées au mandat</i>	16 449 944	16 475 957		
Dotations aux amortissements	10 245 831	10 553 116		
Dotations aux provisions	1 782 525	2 090 619		
Dotation versée LCP-AN	16 641 162	16 641 162		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>567 316 104</b>	<b>564 054 431</b>	<b>570 949 455</b>	<b>569 806 644</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
<i>Valeur nette comptable de valeurs financières cédées</i>	2 438	0	4 764 167	5 725 736
<i>Provision pour dépréciation de valeurs financières</i>	2 438	0	837 827	997 920
	0	0	0	0
			3 926 340	4 727 816
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
<i>Charges exceptionnelles sur exercice courant</i>	493 428	134 677	392 666	674 164
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	19 621	114 147	118 433	443 102
<i>Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées</i>	3 948	1 860	1 444	2 905
<i>Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées</i>	469 859	18 669	256 306	65 276
	0	0	0	0
			16 484	162 881
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 294 319</b>	<b>12 017 437</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>576 106 288</b>	<b>576 206 544</b>	<b>576 106 288</b>	<b>576 206 544</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<i>Dotation de l'Etat</i>				
<i>Dotation reçue LCP-AN</i>				
<i>Cotisations sociales</i>				
<i>Reprises de provisions</i>				
<i>Autres produits</i>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
<i>Reprise sur provision pour dépréciation des valeurs financières</i>				
<i>Autres produits financiers</i>				
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
<i>Produits exceptionnels sur exercice courant</i>				
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>				
<i>Produits sur sorties d'actifs corporels</i>				
<i>Produits sur sorties d'actifs financiers</i>				
<i>Remboursements des compagnies d'assurance</i>				
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>576 106 288</b>	<b>576 206 544</b>	<b>576 106 288</b>	<b>576 206 544</b>

**DÉTAIL DES ÉTATS FINANCIERS AYANT FAIT  
L'OBJET D'UNE AGRÉGATION**

# BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

(en euros)

ACTIF	31/12/2015		31/12/2014(1)	PASSIF	31/12/2015	31/12/2014(1)
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	9 436 993	6 046 323	3 390 670	Dotation initiale et réserves	159 884 889	153 015 614
Immobilisations corporelles	640 870 621	55 214 951	585 655 669	Report à nouveau	687 099 236	674 146 395
Immobilisations financières	228 622 544		228 622 544			
<i>dont Participations</i>	40 000		40 000			
<i>FCP</i>	145 430 400		145 430 400			
<i>Prêts</i>	82 517 296		82 517 296			
<i>Dépôts et cautionnements</i>	634 848		634 848			
Immobilisations en cours	7 919 772		7 919 772			
				Résultat de l'exercice	8 644 507	12 952 840
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>886 849 929</b>	<b>61 261 274</b>	<b>825 588 655</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>855 628 632</b>	<b>840 114 850</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 140 918</b>	<b>1 160 628</b>
Stocks	1 131 165		1 131 165	<b>DETTES</b>		
Créances et comptes rattachés	87 181		87 181	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Autres	405 780		405 780	Fournisseurs et comptes rattachés	12 526 014	10 926 864
				Liaison sociétés annexes	18 579 841	20 727 034
Valeurs mobilières de placement	6 349 695		6 349 695	Autres dettes	18 261 369	17 325 060
Disponibilités	72 208 783		72 208 783			
Charges constatées d'avance	367 020		367 020	Produits constatés d'avance	1 504	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>80 549 623</b>		<b>80 549 623</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>49 368 728</b>	<b>48 978 958</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>906 138 278</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>906 138 278</b>	<b>890 254 435</b>

(1) comptes retraités pro forma (cf. pages 18 et 33)



# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AVANT AGRÉGATION DES SOCIÉTÉS ANNEXES)

(en euros)

	2015	2014	2015	2014
Achats de fournitures et marchandises	7 000 340	6 722 635	517 890 000	517 890 000
Variation de stocks	30 441	-1 161 605	16 641 162	16 641 162
Autres charges externes	32 645 639	30 498 545	291 561	227 287
Impôts, taxes et versements assimilés	4 188 873	4 010 664	15 431	38 735
Charges de personnel	175 720 302	175 225 917	0	0
<i>dont</i>	125 835 485	126 081 326	232 970	776 828
Charges de rémunérations	48 752 244	48 201 378	5 298 847	3 929 203
Charges sociales	1 132 573	943 212		
Autres charges de personnels	288 437 913	288 744 578		
Charges parlementaires	50 081 336	49 996 414		
<i>dont</i>	60 378 534	61 870 125		
Indemnités parlementaires	161 528 099	160 402 082		
Charges sociales	16 449 944	16 475 957		
Secrétariat parlementaire	10 245 831	10 553 116		
Autres charges liées au mandat	213 260	559 669		
Dotations aux amortissements	16 641 162	16 641 162		
Dotations aux provisions				
Dotation versée LCP-AN				
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>535 123 759</b>	<b>531 794 679</b>	<b>540 369 971</b>	<b>539 503 215</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (II)</b>	<b>2 438</b>	<b>0</b>	<b>3 516 475</b>	<b>4 713 397</b>
<i>Valeur nette comptable de valeurs financières cédées</i>	2 438	0	837 827	997 920
<i>Provision pour dépréciation des valeurs financières</i>	0	0	0	0
			2 678 648	3 715 477
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)</b>	<b>493 428</b>	<b>134 496</b>	<b>377 685</b>	<b>665 403</b>
<i>Charges exceptionnelles sur exercice courant</i>	19 621	114 147	103 451	434 341
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	3 948	1 680	1 444	2 905
<i>Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées</i>	469 859	18 669	256 306	65 276
<i>Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées</i>			0	0
			16 484	162 881
<b>Résultat de l'exercice (IV)</b>	<b>8 644 507</b>	<b>12 952 840</b>		
<b>TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)</b>	<b>544 264 131</b>	<b>544 882 016</b>	<b>544 264 131</b>	<b>544 882 016</b>

# BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

(en euros)

	ACTIF		PASSIF	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations financières	0	0	22 405 991 2 834	22 770 370 2 834
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 430</b>	<b>-364 379</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances et comptes rattachés	1 246 561	1 250 148		
Liaison Assemblée nationale	6 876 613	7 918 590		
Débiteurs divers			1 217 713	1 568 458
Valeurs mobilières de placement	16 255 540	15 508 918		
Disponibilités	19 445	19 445		
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>24 398 159</b>	<b>24 697 100</b>	<b>1 217 713</b>	<b>1 568 458</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 398 159</b>	<b>24 697 100</b>	<b>24 398 159</b>	<b>24 697 100</b>
			<b>TOTAL RÉSERVES</b>	<b>22 408 826</b>
			<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>719 817</b>
			<b>DETTES</b>	
			Fournisseurs	0
			Liaison Assemblée nationale	0
			Créditeurs divers	0
			<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 217 713</b>
			<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 697 100</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

(en euros)

CHARGES		PRODUITS	
	2015	2014	
<b>CHARGES EXTERNES</b>			<b>2015</b>
Honoraires	0	0	8 035 026
<b>PRESTATIONS</b>	<b>11 808 384</b>	<b>12 060 734</b>	<b>8 086 280</b>
Prestations maladie-maternité	8 670 177	9 038 652	552 738
Prestations décès	712 434	613 720	7 513 980
Prestations action sanitaire et sociale	159 602	173 126	18 203
Prestations caisse complémentaire	2 266 170	2 235 234	1 359
<b>AUTRES CHARGES COURANTES</b>	<b>1 500 495</b>	<b>1 481 189</b>	<b>789 295</b>
Remboursements de cotisations	33	0	0
Achats de droits de séjours longs	0	0	60 898
Redevances de gestion	743 272	761 372	62 718
Charges diverses de gestion courante	0	0	719 817
Dotations aux provisions	757 190	719 817	724 208
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>605 787</b>
			0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>539</b>
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	90	539
Résultat de l'exercice (excédent)	14 430		364 379
<b>TOTAL</b>	<b>13 323 309</b>	<b>13 542 013</b>	<b>13 323 309</b>
			<b>13 542 013</b>

## BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

(en euros)

	ACTIF		PASSIF	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b> Immobilisations financières	0	0	22 283 954 1 890	22 854 978 1 890
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	0	0	-364 618	-571 024
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>TOTAL RÉSERVES</b>	<b>21 921 225</b>
Créances et comptes rattachés	1 340 518	1 378 362		<b>812 075</b>
Liaison Assemblée nationale	11 703 228	12 808 443		1 248 979
Débiteurs divers				0
Valeurs mobilières de placement	10 909 323	10 408 254		0
Disponibilités	29 210	29 210		0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>23 982 279</b>	<b>24 624 269</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 248 979</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 982 279</b>	<b>24 624 269</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 982 279</b>
				<b>24 624 269</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

(en euros)

CHARGES		PRODUITS		
	2015	2014	2015	2014
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Honoraires	1 080	360	8 768 832	8 885 916
			762 964	756 683
			8 001 657	8 123 998
			689	868
			3 523	4 367
<b>PRESTATIONS</b>	<b>12 511 239</b>	<b>12 658 670</b>	<b>3 835 814</b>	<b>3 867 231</b>
Prestations maladie-maternité	8 698 496	9 027 958		
Prestations décès	376 037	358 763		
Prestations action sanitaire et sociale	422 327	395 480		
Prestations assurance complémentaire	3 014 379	2 876 469		
<b>AUTRES CHARGES COURANTES</b>	<b>1 912 693</b>	<b>1 953 191</b>	<b>940 236</b>	<b>873 926</b>
Remboursements de cotisations	0	0	0	0
Achats de droits de séjours longs	0	0	62 657	45
Redevances de gestion	1 100 618	1 142 058	66 446	66 071
Charges diverses de gestion courante	0	0	811 133	807 810
Dotations aux provisions	812 075	811 133		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>501 069</b>	<b>406 552</b>
			0	0
			501 069	406 552
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>14 443</b>	<b>7 663</b>
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0	0	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	91	14 443	7 663
Résultat de l'exercice (excédent)			364 618	571 024
<b>TOTAL</b>	<b>14 425 012</b>	<b>14 612 312</b>	<b>14 425 012</b>	<b>14 612 312</b>

## BILAN DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (CRD)

(en euros)

	ACTIF		PASSIF	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	0	0		
			<b>DOTATIONS ET RÉSERVES</b>	0
			Dotation initiale et réserves	
			Report à nouveau	
			Résultat de l'exercice	0
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I)</b>	0	0	<b>TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES (I)</b>	0
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>DETTES</b>	
Créances à recouvrer	0	0	Fournisseurs	0
Liaison Assemblée Nationale	0	0	Liaison Assemblée Nationale	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	0	0	<b>TOTAL DES DETTES (II)</b>	0
<b>TOTAL ACTIF (I+II)</b>	0	0	<b>TOTAL PASSIF (I+II)</b>	0









## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

Au 31 décembre 2015, les faits marquants ont été :

- l'adoption de l'arrêté des Questeurs n°15-129 du 8 décembre 2015 modifiant l'arrêté n° 08-020 du 5 février 2008 portant référentiel comptable de l'Assemblée nationale afin de tirer les conséquences des échanges intervenus depuis 2008 avec les certificateurs des comptes concernant le traitement comptable des provisions, des immobilisations et des stocks, de permettre la mise en œuvre de solutions spécifiques, inspirées des normes comptables de l'Etat, en cas de changements de méthode comptable ou de corrections d'erreurs portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs et, ainsi, de garantir la comparabilité des comptes d'un exercice à l'autre ;
- l'établissement, au 31 décembre 2015, d'un inventaire physique de l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles de l'Assemblée nationale rapproché de la comptabilité : cet inventaire ayant donné lieu à une correction du montant des immobilisations corporelles et incorporelles inscrites à l'actif net au 31 décembre 2014, le bilan de l'Assemblée nationale au titre de l'exercice 2014 a été retraité pro-forma pour permettre la comparabilité dans le temps des comptes (paragraphe 3.1 et 3.4 de l'annexe méthodologique) ;
- le transfert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des acquisitions de livres usuels et de matériels informatiques des groupes parlementaires, autrefois comptabilisées au bilan de l'Assemblée nationale en immobilisations corporelles, au compte de résultat sur des comptes de charges d'exploitation ;
- La valeur vénale des immeubles non spécifiques de l'Assemblée nationale a fait l'objet d'une évaluation par le service France domaine dont les résultats ont été intégrés en écart de réévaluation au bilan de l'Assemblée au 31 décembre 2015 (paragraphe 2.3.2, 3.1.2 et 3.4 de l'annexe méthodologique)
- la comptabilisation de logiciels produits en interne dans le bilan et le compte de résultat de l'Assemblée nationale, ainsi que dans les comptes agrégés.

Aucun autre fait marquant susceptible d'avoir un impact significatif sur les règles et méthodes comptables en vigueur à l'Assemblée nationale ou sur l'évolution, d'un exercice à l'autre, n'est intervenu au cours de l'exercice 2015.

## ANNEXE

### 1 Référentiel comptable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, l'Assemblée nationale tient une comptabilité d'engagement s'inspirant du plan comptable général (PCG), avec rattachement à l'exercice des dépenses et des recettes selon la règle du service fait. Des arrêtés du Bureau et des Questeurs ont procédé au réaménagement de son référentiel comptable à partir de l'exercice 2007 inclus. Ils font des normes contenues dans le PCG la base de principe de la comptabilité de l'Assemblée. Des solutions spécifiques ont été prévues pour le traitement des immobilisations, des changements de méthodes comptables, des corrections d'erreurs portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs et des engagements sociaux : sur les trois premiers points, l'Assemblée a choisi de s'inspirer des normes comptables de l'Etat ; sur le dernier point, elle a retenu la solution proposée par la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003.

### 2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Assemblée nationale pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 correspondent à un périmètre comprenant les deux fonds de sécurité sociale relatifs respectivement aux députés et au personnel, la caisse de pensions des anciens députés et la caisse des retraites du personnel.

Ils ont été établis conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau et par le Collège des Questeurs.

Les comptes sont présentés en euros. Ils sont préparés sur la base du principe du coût historique, à l'exception de la valorisation de certaines immobilisations.

#### 2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptabilités annexes sont agrégées à la comptabilité de l'Assemblée nationale pour présenter un bilan, un compte de résultat et des éléments de notes annexes qui recouvrent l'entité juridique Assemblée nationale prise dans son ensemble.

Ces comptabilités annexes comprennent les deux fonds de sécurité sociale, la caisse de pensions des anciens députés et la caisse des retraites du personnel. Le fonds de garantie de ressources qui constituait la cinquième comptabilité annexe a été supprimé : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les prestations qu'il finançait sont, en effet, intégralement gérées par la Caisse des dépôts et consignations selon le système de la gestion déléguée dans le cadre du fonds d'assurance mutuelle, différentielle et dégressive de retour à l'emploi des députés (FAMDDRE). Le FAMDDRE est soumis à une procédure de certification qui lui est propre.

Cette agrégation conduit, dans un premier temps, à éliminer les flux réciproques entre ces différentes comptabilités annexes. Dans un second temps, elle oblige à un reclassement des comptes de bilan et des comptes de résultat.

L'élimination des principaux flux réciproques porte sur :

- les dettes ou créances réciproques (bilan) ;
- les contributions « patronales » basées sur les rémunérations des députés et des personnels qui sont versées aux fonds et caisses, ainsi que les subventions versées à ces mêmes fonds et caisses (compte de résultat) ;
- les redevances de gestion mises à la charge des deux fonds de sécurité sociale par l'arrêté n° 09-023 pris par le Collège des Questeurs le 3 mars 2009.

Les principaux reclassements effectués sont les suivants :

- classement des produits d'exploitation des caisses et fonds (« cotisations obligatoires », « rachats de cotisations », « contributions ») au poste « cotisations sociales » présenté en produits d'exploitation dans le compte de résultat agrégé ;
- classement des charges de la caisse de pensions des anciens députés et de celles du fonds de sécurité sociale des députés au poste « charges sociales et de pensions » du compte de résultat agrégé ;
- classement des charges de la caisse des retraites du personnel et de celles du fonds de sécurité sociale du personnel au poste « charges sociales et de retraites ».

## **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour une large part, à des acquisitions et des améliorations de logiciels, inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. A compter de 2015, elles comprennent en outre, conformément aux dispositions de l'arrêté des Questeurs n° 08-020 du 5 février 2008 modifié, les logiciels produits en interne valorisés aux coûts significatifs, nécessaires et directement attribuables à leur production.

Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité estimée à 2 ans.

## **2.3 Immobilisations corporelles**

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit de l'Assemblée nationale.

La notion de contrôle telle qu'elle est mentionnée ci-dessus ne s'applique pas aux contrats de location, pour lesquels les loyers sont systématiquement constatés en charges quelle que soit la nature juridique ou financière des contrats.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation. Les catégories suivantes ont été identifiées :

- biens immobiliers spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens,
- biens immobiliers non spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens,
- travaux immobiliers sur des biens immobiliers loués à autrui,

- biens mobiliers spécifiques,
- biens mobiliers non spécifiques.

### 2.3.1 Les biens immobiliers spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens

En vertu de l'article 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté à l'Assemblée nationale. Ces biens spécifiques (ou historiques) correspondent au Palais-Bourbon et à l'Hôtel de Lassay. Ils sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan de l'Assemblée nationale, du fait notamment de la difficulté à les évaluer de manière fiable.

Les travaux immobilisables qui sont effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 dans l'enceinte des biens immobiliers spécifiques ou historiques, ainsi que toutes les immobilisations entrant dans ces périmètres à compter de cette même date, sont enregistrés à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charge. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durée
Gros œuvre	50 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	20 ans
Installations électroniques et de sécurité	10 ans
Installations de communication	5 ans
Autres installations et agencements	20 ans

### 2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques et travaux immobiliers liés à ces biens

Les immeubles non spécifiques, appartenant à l'Assemblée nationale ou affectés à son usage, sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert, augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

La valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement. Une expertise a été réalisée par le service France Domaine en date du 22 janvier 2016, dont les effets ont été traduits dans les comptes clos au 31 décembre 2015.

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise, est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques, ainsi que les immobilisations liées, ne donnent pas lieu à amortissement.

### **2.3.3 Agencements, installations sur des biens immobiliers loués à autrui**

Les agencements, installations et travaux sur des biens immobiliers loués à autrui sont inscrits au bilan à leur coût et sont amortis sur la durée résiduelle du bail.

### **2.3.4 Biens mobiliers spécifiques**

Les biens mobiliers spécifiques correspondent aux œuvres d'art et aux biens assimilés, qu'ils soient détenus en pleine propriété ou mis en dépôt à l'Assemblée nationale, si celle-ci en supporte les principaux risques et bénéficie des avantages qu'ils procurent.

Les biens mobiliers spécifiques dont le contrôle a été obtenu après 1993 (date d'adoption par l'Assemblée nationale d'une comptabilité d'engagement) sont évalués à leur coût diminué, le cas échéant, des pertes de valeur. Les biens contrôlés avant 1993 figurent au bilan à l'euro symbolique.

Les biens mobiliers spécifiques n'ayant pas de durée d'utilité déterminable ne sont pas amortissables.

### **2.3.5 Biens mobiliers non spécifiques**

Les biens mobiliers non spécifiques sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur. Ils sont amortis linéairement sur leurs durées estimées d'utilité.

<b>Amortissement des biens mobiliers non spécifiques</b>	<b>Durées</b>
Autocommutateurs	8 ans
Autres installations téléphoniques	5 ans
Matériels et outillage	5 ans
Véhicules	4 ans
Matériels et outillage du garage	5 ans
Matériels de bureau	5 ans
Mobiliers	10 ans
Appareils électriques	5 ans
Matériels multimédia	5 ans
Matériels informatiques	5 ans

## **2.4 Les immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent des titres de participations, des titres immobilisés, des prêts ainsi que des dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont constitués par le capital social de la société de programme La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN), dont l'Assemblée nationale est l'actionnaire unique. Ces titres figurent au bilan pour le prix de souscription des actions à l'émission et seront, le cas échéant, dépréciés en cas de survenance d'un indice de perte de valeur.

Les autres titres immobilisés correspondent à des parts de fonds communs de placements (FCP) que l'Assemblée nationale envisage de conserver durablement. A la clôture, la valeur d'entrée de ces titres est comparée à leur valeur actuelle. Cette comparaison est effectuée par catégorie de titres de même nature conférant les mêmes droits. En cas de diminution de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée en charge.

Les prêts, dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation.

## **2.5 Stocks**

Le montant des stocks inscrit au bilan au 31 décembre de l'exercice a été calculé en valorisant les quantités inventoriées à la clôture de l'exercice, pour l'essentiel, par référence à un coût d'achat historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à celle résultant du coût historique d'achat à la même date.

## **2.6 Les créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

## **2.7 La trésorerie**

Les comptes courants bancaires débiteurs sont classés en « disponibilités ».

Les comptes courants bancaires créditeurs sont classés au poste « emprunts et dettes assimilées ».

## **2.8 Les capitaux propres**

La dotation initiale et les réserves enregistrent la contrepartie des actifs immobilisés dans le bilan d'ouverture de 1993, déduction faite de deux versements au profit de l'Etat effectués en 1993.

Le report à nouveau enregistre, d'une part, les résultats comptables des exercices précédents (après affectation) et, d'autre part, à titre exceptionnel, les ajustements permettant de passer du bilan de clôture 2006 établi selon l'ancien référentiel comptable au bilan d'ouverture établi au 1<sup>er</sup> janvier 2007 selon le nouveau référentiel comptable.

## **2.9 Les provisions pour risques et charges**

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance sont incertains. Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par l'Assemblée nationale, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles ou en présence d'une obligation implicite, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Ces provisions sont évaluées pour le montant estimé du décaissement ou, plus généralement, de la sortie de ressource estimée nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions relatives à la garantie de maintien du niveau de rémunération des personnels mis à la disposition d'organismes extérieurs et au droit des personnels à un congé longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Les dettes de prestations sociales des fonds de sécurité sociale inscrites en charges à payer sur les exercices précédents ont été reclassées au bilan et au compte de résultat des fonds sous la forme de provisions pour charges.

### **2.10 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme**

Pour évaluer ses engagements de retraites et avantages similaires, l'Assemblée nationale a souhaité se conformer à une recommandation du Conseil national de la comptabilité (n°2003-R.01), conformément à l'option offerte sur ce point dans le plan comptable général.

Les avantages des personnels de l'Assemblée nationale désignent toute prestation servie au titre des services accomplis par ces derniers, qu'il s'agisse notamment des rémunérations, de leurs accessoires, des absences rémunérées ou de tous les avantages similaires.

Le coût représenté par ces avantages est comptabilisé dans les charges de la période au cours de laquelle le personnel a accompli le service correspondant. Les indemnités à verser au personnel contractuel en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'Assemblée nationale sont comptabilisées en charge lorsque la rupture est annoncée.

A la clôture de l'exercice, des provisions sont enregistrées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'acquisition. L'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Les avantages accordés au titre de la retraite ou les avantages similaires ne sont pas provisionnés mais sont évalués et mentionnés en annexe.

Les indemnités parlementaires et autres avantages servis aux députés ou à leurs collaborateurs par l'Assemblée nationale suivent les mêmes règles comptables que celles énoncées ci-dessus.

### **2.11 Les dettes**

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

### **2.12 Les produits d'exploitation**

En vertu du principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958, et dans la mesure où l'Assemblée nationale détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'Etat, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

La société LCP-AN étant détenue intégralement par l'Assemblée nationale, la dotation versée par l'Etat à l'Assemblée nationale pour financer cette société est enregistrée en produit



d'exploitation. Comme cela est précisé en note 2.13, une charge d'exploitation est enregistrée à l'occasion du reversement à la société.

L'Assemblée nationale présente la particularité de gérer des caisses de pensions et de retraites ainsi que des fonds de sécurité sociale. C'est pourquoi elle comptabilise en produits des cotisations sociales : cotisations des affiliés (députés et personnels de l'Assemblée nationale) et contribution sociale généralisée. Ces produits ne sont pas neutralisés dans le cadre de l'agrégation des comptes.

L'Assemblée nationale enregistre, par ailleurs, diverses recettes (ventes de documents, remboursements de divers organismes, production immobilisée ...). Ces produits figurent au poste « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat agrégé.

### **2.13 Les charges d'exploitation**

La principale spécificité tient directement à la fonction de l'Assemblée nationale. Elle explique la présence dans ses comptes d'une rubrique de *charges parlementaires*, qui n'a, par définition, aucun équivalent possible dans les comptes d'une administration d'Etat et, a fortiori, dans ceux d'une entreprise privée.

Les paiements effectués au titre des contrats de location sont comptabilisés en charges, quelles que soient les caractéristiques juridiques et financières de ces contrats.

La dotation versée à LCP-AN est comptabilisée en charges.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation, les prestations versées par les deux fonds de sécurité sociale, ainsi que par les caisses de retraites et de pensions.

Les subventions versées de manière récurrente à des entités tierces sont classées en charges d'exploitation.

### **2.14 Les produits et charges financiers**

Les produits financiers comprennent les plus values réalisées lors de la cession de placements financiers à court terme, les produits d'intérêts perçus au titre des prêts octroyés et les intérêts courus non échus au 31 décembre de l'exercice.

Les charges financières comprennent les moins values réalisées lors de la cession de placements financiers court terme.

### **2.15 Les produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels correspondent à des flux qui, par nature, ne sont pas récurrents et à des corrections relatives aux exercices antérieurs.

## 2.16 Information par activités

Les deux fonds de sécurité sociale (celui des députés et celui des personnels), la caisse de pensions des anciens députés, la caisse de retraites du personnel, disposent de règlements spécifiques arrêtés par le Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que d'un mode de financement spécifique. Une présentation sous forme de bilan et de compte de résultat de ces comptabilités annexes est jointe au bilan et au compte de résultat agrégés, afin de faire ressortir les contributions de ces comptabilités aux états financiers de l'Assemblée nationale.

Ces bilans et comptes de résultats des « comptabilités annexes » sont présentés avant élimination des flux réciproques et avant reclassements.

## 3 Notes relatives au bilan agrégé

### 3.1 Actif immobilisé

Les valeurs brutes d'ouverture des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que le montant des dotations aux amortissements d'ouverture afférentes ont été retraitées pro-forma pour permettre la comparabilité dans le temps des comptes (cf. paragraphe 3.4).

#### Variations de l'actif immobilisé brut sur l'exercice

(en euros)

	Valeur brute d'ouverture (1)	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute de clôture
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 633 421</b>	<b>3 176 401</b>	<b>-372 829</b>	<b>9 436 993</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>629 422 100</b>	<b>16 958 049</b>	<b>-5 509 528</b>	<b>640 870 621</b>
Travaux immeubles historiques	64 788 792	4 646 766,92	0	69 435 559
<b>Total immeubles historiques</b>	<b>64 788 792</b>	<b>4 646 767</b>	<b>0</b>	<b>69 435 559</b>
Immeuble non spécifique 233/235 Boul. Saint Germain	91 019 110	258 900	-278 009	91 000 000
Immeuble non spécifique 101 rue de l'Univ.-32 rue Saint Dom.	280 499 939	4 733 608	0	285 233 547
Immeuble non spécifique 95 rue de l'Université	11 765 150	11 753	-26 903	11 750 000
Immeuble non spécifique 3 rue Aristide Briand	34 554 309	177 217	-231 526	34 500 000
Immeuble non spécifique 34 rue Saint Dominique	310 000	20 000	0	330 000
Immeuble non spécifique 105 rue de l'Université	2 359 538	0	-59 538	2 300 000
Immeuble non spécifique 103 rue de l'Université	20 516 441	3 500 012	0	24 016 453
Immeuble non spécifique 33 rue Saint Dominique	67 653 850	149 946	-303 796	67 500 000
<b>Total immeubles non spécifiques</b>	<b>508 678 337</b>	<b>8 851 437</b>	<b>-899 773</b>	<b>516 630 000</b>
Travaux immeuble loué 110 rue de l'Université	80 968	8 437	0	89 405
Travaux immeuble loué entrepôt porte d'Aubervilliers	113 182	0	0	113 182
<b>Total immeubles loués</b>	<b>194 150</b>	<b>8 437</b>	<b>0</b>	<b>202 587</b>
<b>TOTAL IMMEUBLES</b>	<b>573 661 279</b>	<b>13 506 640</b>	<b>-899 773</b>	<b>586 268 146</b>

(1) retraitée pro forma (cf. pages 18 et 33)

(en euros)

	Valeur brute d'ouverture (1)	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute de clôture
Autocommutateurs	3 864 429	0	0	3 864 429
Autres installations téléphoniques	-1 998 735	17 880	0	-1 980 855
Matériel et outillage	2 906 119	275 455	0	3 181 575
Collections, œuvres et objets d'art	7 185 224	144 778	0	7 330 003
Véhicules	2 307 509	155 509	-194 224	2 268 794
Matériel et outillage du garage	25 711	4 774	-3 377	27 108
Matériel de bureau	1 675 243	241 944	-13 784	1 903 402
Mobilier	21 139 226	353 604	0	21 492 830
Appareils électriques	6 668 969	577 450	-1 077	7 245 342
Bureautique des groupes	4 308 489	0	-4 308 489 <sup>(2)</sup>	0
Matériel multimédia	0	0	0	0
Matériel informatique	7 678 637	1 680 015	-88 803	9 269 849
<b>TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>55 760 821</b>	<b>3 451 408</b>	<b>-4 609 754</b>	<b>54 602 475</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 902 856</b>	<b>11 334 538</b>	<b>-5 317 622</b>	<b>7 919 772</b>
Acomptes et avances versés sur autres immobilisations	103 800	577 661	-7 661	673 800
Logiciels <b>en cours</b>	329 841	981 874	-284 899	1 026 816
Gros œuvre <b>en cours</b>	51 624	2 136 843	-1 031 530	1 156 937
Installations générales <b>en cours</b>	932 777	4 603 873	-2 409 949	3 126 701
Aménagements et agencements <b>en cours</b>	267 871	2 578 593	-1 463 350	1 383 114
Etudes et ingénierie <b>en cours</b>	216 943	455 692	-120 232	552 403
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>238 755 997</b>	<b>0</b>	<b>-10 133 453</b>	<b>228 622 544</b>
Participations	40 153	0	-153	40 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	145 430 400	0	0	145 430 400
Prêts	92 650 597	4 354 420	-14 487 721	82 517 296
Dépôts et cautionnements	634 848	0	0	634 848
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>876 714 373</b>	<b>31 468 987</b>	<b>-21 333 431</b>	<b>886 849 929</b>

(1) retraitée pro forma (cf. pages 18 et 33)

(2) cession aux groupes politiques des matériels informatiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

## Variations des dotations aux amortissements sur l'exercice

(en euros)

	Ouverture (1)	Augmentations De l'exercice	Diminutions de l'exercice	Clôture
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 447 743</b>	<b>1 971 409</b>	<b>-372 829</b>	<b>6 046 323</b>
Logiciels	4 447 743	1 971 409	-372 829	6 046 323
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>51 080 425</b>	<b>8 274 422</b>	<b>-4 139 895</b>	<b>55 214 951</b>
<b>Travaux immeubles historiques</b>	<b>14 575 105</b>	<b>4 151 985</b>	<b>0</b>	<b>18 727 090</b>
Gros œuvre immeubles historiques	704 972	222 318		927 290
Installations de génie climatique immeubles historiques	1 329 529	326 605		1 656 135
Installations de fluides immeubles historiques	50 371	8 982		59 354
Installations sanitaires immeubles historiques	416 795	125 018		541 813
Installations électriques immeubles historiques	1 798 472	513 507		2 311 979
Installations électroniques immeubles historiques	718 047	219 202		937 249
Installations de communication immeubles historiques	3 378 720	858 023		4 236 742
Installations de sécurité immeubles historiques	2 856 127	871 420		3 727 547
Ascenseurs - monte-charges immeubles historiques	122 280	41 332		163 612
Autres installations générales immeubles historiques	29 299	13 462		42 761
Travaux d'agencement immeubles historiques	2 355 503	719 247		3 074 750
Revêtements de sols immeubles historiques	413 650	109 925		523 575
Serrurerie immeubles historiques	389 504	112 514		502 018
Autres aménagements immeubles historiques	11 835	10 429		22 264
<b>Travaux immeubles loués</b>	<b>121 397</b>	<b>5 458</b>	<b>0</b>	<b>126 856</b>
Installation climatisation immeubles loués	794	311		1 105
Installations de fluides immeubles loués	24	0		24
Installations sanitaires immeubles loués	361	352		713
Installations électriques immeubles loués	46 476	579		47 055
Installations électroniques immeubles loués	123	163		286
Installations de communication immeubles loués	2 198	359		2 557
Installations de sécurité immeubles loués	59 838	936		60 775
Ascenseurs - monte-charges immeubles loués	3 682	491		4 173
Travaux d'agencement immeubles loués	7 625	1 809		9 433
Revêtement de sols immeubles loués	180	425		605
Serrurerie immeubles loués	95	34		129
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>36 383 923</b>	<b>4 116 978</b>	<b>-4 139 895</b>	<b>36 361 006</b>
Autocommutateurs	3 731 388	38 615		3 770 003
Autres installations téléphoniques	-2 025 208	8 120		-2 017 088
Matériel et outillage	2 510 874	137 414		2 648 289
Véhicules	1 934 212	218 191	-193 015	1 959 387
Matériel et outillage du garage	18 920	3 112	-1 671	20 361
Matériel de bureau	1 241 147	224 673	-13 784	1 452 036
Mobilier	15 394 156	1 652 058		17 046 214
Appareils électriques	5 947 890	408 499	-849	6 355 539
Bureautique des groupes	3 842 029		-3 842 029	0
Matériel multimédia	0	0	0	0
Matériel informatique	3 788 514	1 426 296	-88 546	5 126 265
<b>TOTAL</b>	<b>55 528 168</b>	<b>10 245 831</b>	<b>-4 512 724</b>	<b>61 261 274</b>

(1) retraitée pro forma (cf. pages 18 et 33)

### 3.1.1 Immobilisations incorporelles

Il s'agit de nouveaux logiciels, soit acquis auprès d'un prestataire extérieur, soit produits en interne, et de l'amélioration de logiciels existants.

### 3.1.2 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2015, la valeur vénale de chaque immeuble ainsi que sa valeur locative. L'estimation des valeurs vénales des immeubles a été confiée au service France Domaine, à qui l'Etat avait fait appel pour l'évaluation de son propre parc immobilier en 2007. Les résultats de la dernière évaluation des valeurs vénales, établie en date 22 janvier 2016, ont été intégrés dans les comptes clos au 31 décembre 2015 (le montant de l'écart de réévaluation figure au paragraphe 3.4).

Immeuble	Valeur vénale (1)	Superficie (m2) (1)		Valeur locative (en euros par m2)(2)	
		Bureaux Appartements	Sous sols	Bureaux Appartements	Sous-sols
233/235 Boul. Saint-Germain	91 000 000	9 559	2 837	440 €	220 €
101 rue de l'Université	210 983 547	12 540	13 265	550 €	275 €
32 rue Saint-Dominique	74 250 000	5 138	1 049	540 €	270 €
95 rue de l'Université	11 750 000	990	212	540 €	270 €
3 rue Aristide Briand	34 500 000	2 406	439	650 €	325 €
Appartement - 34 rue Saint-Dominique	330 000	32		29 €	
Appartement - 105 rue de l'Université	2 300 000	209		26 €	
103 rue de l'Université	24 016 453	1 528	1 409	550 €	275 €
33 rue Saint-Dominique	67 500 000	4 162	1 735	675 €	2 640 € / an et par pk

(1) données actualisées par France Domaine au 22 janvier 2016

(2) données actualisées par France Domaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### 3.1.3 Immobilisations en cours

Le montant des immobilisations en cours a augmenté de 6 016 916 euros en 2015 ; il est constitué de projets qui seront mis en service sur des exercices ultérieurs, notamment la rénovation du centre technique audiovisuel (nodal) de l'Assemblée nationale, divers projets de rénovation au Palais-Bourbon, en particulier l'agrandissement de l'accueil situé au 128, rue de l'Université, et des travaux de mise en conformité (éclairage de sécurité, création de refuges pour personnes à mobilité réduite, etc.).

### 3.1.4 Immobilisations financières

La participation à LCP-AN est inscrite pour son coût historique (40 000 euros). On retrouvera ci-après des informations relatives à cette société au 31 décembre 2015, connues à la date d'établissement des comptes.

<b>Participation dans LCP-AN</b>	<b>31/12/2015</b>
Capital	40 000
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	63 080
Résultat de l'exercice	150 158
Dividende versé au cours de l'exercice	0
Prêts et avances consentis par l'Assemblée nationale	0
Cautions et avals consentis par l'Assemblée nationale	0
Chiffre d'affaires de l'exercice	29 490
Produits d'exploitation de LCP-AN	15 714 317
<i>dont dotation reçue</i>	<i>16 641 162</i>

Les titres immobilisés correspondent :

- à des fonds communs de placements dédiés inscrits au bilan pour leur valeur historique (145,43 millions d'euros), et dont la valeur liquidative est de 319,50 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- à des prêts de trésorerie à court terme et aux anciens prêts au logement souscrits avant la suppression du dispositif.

#### Encours au 31 décembre 2015

Nature du prêt	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Prêts au logement	76 136 983,62	8 621 105,31	27 002 642,39	40 513 235,92
Prêts de trésorerie	6 380 312,01	2 746 478,66	3 633 833,35	0,00
<b>Total</b>	<b>82 517 295,63</b>	<b>11 367 583,97</b>	<b>30 636 475,74</b>	<b>40 513 235,92</b>

### 3.2 Les créances et dettes d'exploitation

(en euros)

	Montant net au 31/12/2015	Montant net au 31/12/2014	Dont supérieures à un an
Créances clients	90 732	71 842	0
Créances sécurité sociale	2 587 078	2 628 510	0
Personnel et comptes rattachés	73 475	70 836	0
Débiteurs divers	332 305	216 870	0
Charges constatées d'avance	367 020	306 593	0
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>3 450 610</b>	<b>3 294 651</b>	
	Montant net au 31/12/2015	Montant net au 31/12/2014 <sup>(1)</sup>	Dont supérieures à un an
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	14 992 706	14 022 614	0
Personnel et comptes rattachés	1 109 393	560 049	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 672 323	15 560 549	0
Etat	1 117 904	1 042 505	0
Autres dettes	365 299	161 957	0
Produits constatés d'avance	1 504	0	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>33 259 129</b>	<b>31 347 674</b>	

(1) retraitement pro forma afin de tenir compte d'annulations de factures non parvenues (fournisseurs et comptes rattachés) sur exercices antérieurs

Les créances et dettes d'exploitation ont toutes des échéances inférieures à un an.

Au 31 décembre 2015, les créances de sécurité sociale correspondent au versement par l'ACOSS de la contribution sociale généralisée au titre des mois de novembre et décembre 2015. Au 31 décembre 2014, elles correspondaient également au versement des mois de novembre et de décembre de 2014.

Les dettes à l'égard de la sécurité sociale et des autres organismes sociaux constituent la contrepartie des charges sociales de la fin de l'année 2015 qui ont été payées en janvier 2016.

Les dettes fournisseurs sont pour l'essentiel des dettes à court terme correspondant aux dépenses de l'exercice 2015 payées début 2016. Elles incluent les charges à payer pour factures non parvenues (montant ci après).

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER ET DES PRODUITS À RECEVOIR

(en euros)

	Montant net au 31/12/15	Montant net au 31/12/14 <sup>(1)</sup>
Factures non parvenues	2 804 364	1 661 464
Charges à payer personnel et assimilés	389 839	279 424
Charges à payer députés et assimilés	242 020	179 531
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>	<b>3 436 223</b>	<b>2 120 418</b>
	Montant net au 31/12/15	Montant net au 31/12/14
Produits divers à recevoir	310 261	209 735
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>310 261</b>	<b>209 735</b>

Depuis l'exercice 2013, les charges à payer au titre des députés, personnels et assimilés ne comprennent plus les dettes de prestations sociales des fonds de sécurité sociale.

### 3.3 Trésorerie nette

(en euros)

	Montant au 31/12/15	Montant au 31/12/14
<b>ACTIF</b>		
Valeurs mobilières de placement	33 514 558	32 615 475
Disponibilités	72 257 438	60 590 834
<b>PASSIF</b>		
Emprunts et dettes assimilées	0	0
<b>TOTAL TRESORERIE NETTE</b>	<b>105 771 996</b>	<b>93 206 309</b>

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme dont le taux d'intérêt est fixe et garanti et de SICAV. Pour calculer la plus-value réalisée lors de la cession d'une valeur mobilière de placement, la valeur comptable retenue est celle enregistrée au coût d'entrée selon la méthode du premier entré premier sorti (PEPS).

### 3.4 Les capitaux propres

Le montant inscrit au titre de la dotation initiale et des réserves (101,86 M€) est inchangé par rapport au bilan d'ouverture 2011.

Conformément à l'évaluation par le service France Domaine de la valeur vénale actualisée des immeubles non spécifiques appartenant à l'Assemblée nationale, une réévaluation de 6,87 millions d'euros a été inscrite sur les comptes d'écart de réévaluation au 31 décembre 2015.



Conformément aux dispositions du référentiel comptable de l'Assemblée nationale, notamment celles issues de l'arrêté des Questeurs n° 08-020 du 5 février 2008 modifié, les corrections d'erreurs commises au titre d'exercices antérieurs sur des éléments du bilan n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice où ces erreurs ont été découvertes. Les montants correspondants sont inscrits au passif sur un compte dédié (compte 1059 – retraitement du bilan sur exercices antérieurs).

En 2015, les corrections d'erreurs ayant nécessité le retraitement du bilan au 31 décembre 2014 ont conduit à mouvoir le compte 1059 à hauteur de 1,93 million d'euros, dont :

- 0,55 million d'euros (au débit) du fait de l'inventaire des immobilisations corporelles et incorporelles effectué en 2015, et du rapprochement de ses résultats de la comptabilité de l'Assemblée nationale,
- 1,44 million d'euros (au débit) du fait du reclassement des acquisitions de livres usuels, autrefois comptabilisées en immobilisations, au compte de résultat en charges d'exploitation.
- et 0,06 million d'euros (au crédit) du fait de l'annulation de diverses factures non parvenues sur exercices antérieurs.

Le report à nouveau comprend, d'une part, des ajustements sur le bilan d'ouverture 2007 pour 364,9 millions d'euros et, d'autre part, le report à nouveau stricto sensu, dont la variation, en 2015, résulte de l'affectation du résultat 2013 (12 017 437 euros).

La variation des capitaux propres du bilan agrégé se présente ainsi :

*(en euros)*

	Situation d'ouverture	Affectation du résultat 2014	Autres mouvements	Situation de clôture
Capitaux propres	101 857 993			101 857 993
Ecarts de réévaluation	53 091 202		6 869 276	59 960 478
Correction d'erreur sur exercices précédents	- 1 933 581			- 1 933 581
Ajustement du Bilan d'ouverture 2007	364 920 183			364 920 183
Report à nouveau	354 856 285	12 017 437		366 873 722
Résultat de l'exercice	12 017 437	-12 017 437	8 294 319	8 294 319
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>884 809 519</b>		<b>15 163 595</b>	<b>899 973 113</b>

Le résultat comptable de l'exercice correspond au cumul des résultats comptables de chaque entité comptable agrégée dans le bilan de l'Assemblée nationale.

(en euros)

Entité	Résultat comptable 2015	Résultat comptable 2014
Assemblée nationale	8 644 507	12 952 840
Caisse de pensions des anciens députés	0	0
Caisse des retraites du personnel	0	0
Fonds de sécurité sociale des députés	14 430	(364 379)
Fonds de sécurité sociale du personnel	(364 618)	(571 024)
<b>Total</b>	<b>8 294 319</b>	<b>12 017 437</b>

### 3.5 Les provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été constituées pour constater dans le bilan de l'Assemblée nationale quatre types d'engagement à long terme en faveur des personnels :

- la garantie de rémunération pendant des congés de longue durée pour cause de maladie d'un montant de 204 563 euros ;
- la garantie de rémunération de personnels mis à disposition d'organismes extérieurs pour un montant de 757 882 euros ;
- une provision pour risques contentieux d'un montant de 178 473 euros correspondant à des obligations identifiées comme probables à la date du 31 décembre 2015 ;
- une provision correspondant aux dettes de prestations sociales des fonds de sécurité sociale de l'Assemblée d'un montant de 1 569 265 euros au 31 décembre 2015.

### 3.6 Les passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à signaler au 31 décembre 2015.

## 4 Notes relatives au compte de résultat agrégé

La comptabilité budgétaire et la comptabilité générale de l'Assemblée nationale (comprenant les fonds et caisses) sont toutes les deux tenues conformément au principe des droits constatés. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de procéder à des retraitements pour passer d'une comptabilité à l'autre, même si certains postes comptables, très minoritaires, ne font pas l'objet d'un suivi au plan budgétaire.

#### 4.1 Les charges d'exploitation

(en euros)

	2015	2014
<b>ACHATS DE FOURNITURES ET MARCHANDISES</b>	<b>7 000 340</b>	<b>6 722 635</b>
ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	540 169	536 440
ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	285 527	256 924
AUTRES ACHATS DE FOURNITURES	1 980 317	2 036 924
ACHATS DE FLUIDES	3 900 981	3 853 169
ACHATS DE MARCHANDISES	293 345	39 178
<b>VARIATION DES STOCKS</b>	<b>30 441</b>	<b>-1 161 605</b>
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>32 653 319</b>	<b>30 502 505</b>
BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	444 814	461 401
LOCATIONS	4 297 481	3 965 215
TRAVAUX D'ENTRETIEN	14 376 296	13 565 285
PRIMES D'ASSURANCES	343 584	394 429
ÉTUDES ET DOCUMENTATION	1 172 115	1 030 054
SUBVENTIONS ET AUTRES CHARGES	1 998 290	1 852 565
PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	1 480 229	1 385 144
HONORAIRES	818 164	507 035
INFORMATIONS	2 327 983	2 384 812
IMPRESSIONS	240 505	223 345
TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 126 731	1 087 155
FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	3 996 992	3 614 897
FRAIS BANCAIRES	26 834	27 361
RÉGIES DES SERVICES DE L'A.N.	3 300	3 806
<b>IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	<b>4 188 873</b>	<b>4 010 664</b>
SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 381 982	3 304 495
IMPÔTS LOCAUX	778 172	703 926
TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	15	2 243
FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	28 704	0

(en euros)

	2015	2014
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>190 402 618</b>	<b>189 990 479</b>
CHARGES DE REMUNERATION	125 835 485	126 081 326
<i>PERSONNELS STATUTAIRES</i>	<i>115 835 262</i>	<i>116 573 321</i>
<i>PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLEE</i>	<i>6 667 962</i>	<i>6 111 084</i>
<i>PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA PRESIDENCE</i>	<i>2 944 271</i>	<i>2 868 628</i>
<i>AUTRES PERSONNELS</i>	<i>387 991</i>	<i>528 293</i>
CHARGES SOCIALES ET DE RETRAITE	63 434 559	62 965 941
<i>CHARGES SOCIALES</i>	<i>2 588 832</i>	<i>2 408 689</i>
<i>CHARGES DU FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS</i>	<i>12 511 239</i>	<i>12 658 670</i>
<i>CHARGES DE LA CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS</i>	<i>47 154 679</i>	<i>46 565 112</i>
<i>PRESTATIONS DIRECTES</i>	<i>1 179 809</i>	<i>1 333 470</i>
AUTRES CHARGES DE PERSONNELS	1 132 573	943 212
<i>AUTRES CHARGES D'ACTION SOCIALE</i>	<i>173 550</i>	<i>168 365</i>
<i>AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</i>	<i>959 024</i>	<i>774 847</i>
<b>CHARGES PARLEMENTAIRES</b>	<b>304 370 997</b>	<b>304 704 856</b>
INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	50 081 336	49 996 414
CHARGES SOCIALES ET DE PENSIONS	76 311 618	77 830 403
<i>CHARGES SOCIALES</i>	<i>1 233 755</i>	<i>1 316 859</i>
<i>CHARGES DU FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES</i>	<i>11 808 417</i>	<i>12 060 734</i>
<i>CHARGES DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DEPUTES</i>	<i>63 078 833</i>	<i>64 262 691</i>
<i>CHARGES DU FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES DEPUTES</i>	<i>190 613</i>	<i>190 120</i>
SECRETARIAT PARLEMENTAIRE	161 528 099	160 402 082
AUTRES CHARGES LIEES AU MANDAT	16 449 944	16 475 957
<i>VOYAGES ET DÉPLACEMENTS</i>	<i>7 415 086</i>	<i>7 329 139</i>
<i>CHARGES DES OFFICES PARLEMENTAIRES</i>	<i>139 340</i>	<i>59 783</i>
<i>REPRÉSENTATION DE L'A.N.</i>	<i>4 190 469</i>	<i>4 458 675</i>
<i>AUTRES CHARGES LIEES AU MANDAT</i>	<i>4 705 049</i>	<i>4 628 360</i>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>10 245 831</b>	<b>10 553 116</b>
<b>DOTATION AUX PROVISIONS</b>	<b>1 782 525</b>	<b>2 090 619</b>
<b>DOTATION VERSEE LCP-AN</b>	<b>16 641 162</b>	<b>16 641 162</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>567 316 104</b>	<b>564 054 431</b>

## 4.2 Les produits d'exploitation

(en euros)

	2015	2014
<b>DOTATION DE L'ETAT</b>	<b>517 890 000</b>	<b>517 890 000</b>
<b>DOTATION RECUE LCP-AN</b>	<b>16 641 162</b>	<b>16 641 162</b>
<b>COTISATIONS SOCIALES</b>	<b>30 830 317</b>	<b>30 733 758</b>
COTISATIONS AFFILIES CAISSE DE PENSION DES ANCIENS DEPUTES	7 822 356	7 588 300
COTISATIONS AFFILIES FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES	8 035 026	8 092 699
COTISATIONS DU FAMDDRE	190 613	190 120
COTISATIONS AFFILIES CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS	6 013 490	5 976 723
COTISATIONS AFFILIES FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS	8 768 832	8 885 916
<b>REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 763 920</b>	<b>2 308 846</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 824 055</b>	<b>2 232 878</b>
VENTES DE MARCHANDISES	58 944	74 070
VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	15 431	38 735
CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	0	0
REPRISE DE DOTATION AUX PROVISIONS	0	0
REPRISE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	0
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE ASSEMBLEE NATIONALE	5 340 851	3 892 300
PRODUITS GESTION COURANTE FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES	-619 656	-696 285
PRODUITS GESTION COURANTE FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS	-971 515	-1 075 942
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>570 949 455</b>	<b>569 806 644</b>

## 4.3 Les charges financières

(en euros)

	2015	2014
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE DES VALEURS FINANCIÈRES CÉDÉES</b>	<b>2 438</b>	<b>0</b>
<b>PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES VALEURS FINANCIÈRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>2 438</b>	<b>0</b>

#### 4.4 Les produits financiers

	<i>(en euros)</i>	
	2015	2014
INTERETS DES PRETS	837 827	997 920
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3 926 340	4 727 816
REPRISE SUR PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES VALEURS FINANCIERES	0	0
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4 764 167</b>	<b>5 725 736</b>

#### 4.5 Les charges exceptionnelles

	<i>(en euros)</i>	
	2015	2014
CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICE COURANT	19 621	114 147
CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICES ANTÉRIEURS	3 948	1 860
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CEDEES	469 859	18 669
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES	0	0
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>493 428</b>	<b>134 677</b>

#### 4.6 Les produits exceptionnels

	<i>(en euros)</i>	
	2015	2014
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE COURANT</b>	<b>118 433</b>	<b>443 102</b>
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT ASSEMBLEE NATIONALE</i>	<i>103 451</i>	<i>(1) 434 341</i>
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DEPUTES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT FONDS DE SECURITE SOCIALE DES DEPUTES</i>	<i>539</i>	<i>1 098</i>
<i>PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT FONDS DE SECURITE SOCIALE DES PERSONNELS</i>	<i>14 443</i>	<i>7 663</i>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	<b>1 444</b>	<b>2 905</b>
<b>PRODUITS SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS</b>	<b>256 306</b>	<b>65 276</b>
<b>PRODUITS SUR SORTIES D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>REMBOURSEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES</b>	<b>16 484</b>	<b>162 881</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>392 666</b>	<b>674 164</b>

(1) dont 400 000 euros correspondant au reversement par la Boutique de l'Assemblée d'un excédent de trésorerie

## 5 Informations complémentaires

### 5.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés

Conformément au référentiel comptable, ces engagements sont évalués mais ne font pas l'objet de provisions. Ils ont été évalués pour la première fois en 2008. L'évaluation est confiée à un cabinet d'actuaire indépendant.

Les engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés significatifs recouvrent :

- le régime de pension des anciens députés, régime par répartition
- le régime de retraite des anciens fonctionnaires, régime par répartition
- les pensions des anciens conseillers et retraités de l'Union française et des anciens délégués de l'Assemblée algérienne
- le régime de sécurité sociale dont continuent à bénéficier les anciens députés pensionnés
- le régime de sécurité sociale dont continuent à bénéficier les anciens fonctionnaires retraités

Les hypothèses actuarielles retenues :

- Taux d'actualisation principal : 2,50 % contre 2 % en 2014
- Taux de revalorisation des rentes ou taux d'inflation : 1,7 %
- Table de mortalité TGH/TGF 05
- Calculs effectués sur groupe fermé au 31/12/2015
- Age de départ en retraite (députés et fonctionnaires) : 65 ans
- Taux d'augmentation de la consommation médicale : 3,20 %

Le taux d'actualisation principal retenu par l'Assemblée nationale correspond au taux des obligations d'entreprises de première catégorie, conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité. En 2015, comme en 2014, ce taux a été modulé en fonction de la durée moyenne du régime considéré.

Compte tenu de la méthode retenue pour les engagements de pensions envers les députés (droits acquis sans projection de droits futurs), aucune hypothèse de renouvellement de mandat n'a été prise en compte.

Le détail des engagements est le suivant :

(en millions d'euros)

	Engagements au 31/12/2015
Pensions des anciens députés	1 545,79
Autres droits des anciens députés	18,42
Retraites des anciens fonctionnaires	1 654,42
Autres droits des anciens fonctionnaires	22,30
Autres pensions	13,01
Sécurité sociale des anciens députés	114,93
Sécurité sociale des anciens fonctionnaires	104,11
<b>TOTAL</b>	<b>3 472,98</b>

## 5.2 Les effectifs

Les tableaux ci-dessous retracent les effectifs connus à la date d'établissement des comptes.

- Députés

L'effectif des députés est de 577 au 31 décembre 2015.

- Les collaborateurs de députés (nombre de contrats)

Janvier 2015	Décembre 2015
2 075	2 197

- Personnels

Le tableau ci-dessous retrace l'effectif des fonctionnaires et des contractuels en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2015
Fonctionnaires	1 144	1 162
Contractuels	131	115

- Les pensionnés et retraités (au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015)

Caisse de pensions des députés	
31 décembre 2014	31 décembre 2015
1 878	1 835

Caisse de retraites du personnel	
31 décembre 2014	31 décembre 2015
1 171	1 173

- Les affiliés aux fonds de sécurité sociale (au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015)

Fonds de sécurité sociale des députés	
31 décembre 2014	31 décembre 2015
2 498	2 425



Fonds de sécurité sociale du personnel	
31 décembre 2014	31 décembre 2015
3 890	3 854

### 5.3 Informations relatives aux immeubles loués

Adresse	Nature de l'immeuble	Superficie figurant au bail	Date de fin de bail	Loyer TTC 2015	Indexation	Option d'achat en fin de bail
110 rue de l'Université	Bureaux	3 053 m <sup>2</sup>	31/12/2032	2 495 739	ILAT	NON
3 boulevard Ney	Entrepôts	3 237 m <sup>2</sup>	30/06/2022	475 034	BT01	NON

### 5.4 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Le tableau ci-dessous récapitule les avantages accordés à des organismes extérieurs à l'Assemblée nationale.

	Subvention directe et assimilée	Rémunération d'une partie des employés	Autres avantages
AGRAN	969 106	5 294 118	Locaux au Palais-Bourbon et dans des immeubles non spécifiques
BOUTIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	331 424	311 187	Locaux dans immeuble loué
ASCAN	120 000	Néant	Locaux dans immeuble historique
SALON DE COIFFURE	23 145	Néant	Local dans immeuble historique

L'Association pour la gestion des restaurants administratifs de l'Assemblée nationale (AGRAN) gère l'ensemble des sites de restauration collective de l'Assemblée. Elle perçoit de l'Assemblée une subvention correspondant, pour l'essentiel, à la participation de l'employeur « Assemblée nationale » aux frais de repas. Par ailleurs, l'Assemblée nationale rémunère directement une partie des employés de cette association.


La Boutique de l'Assemblée nationale, constituée en association, comprend une activité de vente de produits dérivés et un kiosque à journaux. Elle reçoit une subvention et une partie de ses employés sont directement rémunérés par l'Assemblée nationale. De plus, l'association occupe des locaux situés dans un immeuble loué par l'Assemblée nationale : la quote-part correspondant au loyer annuel est estimée à 103 001 euros.

L'Association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale (ASCAN) est bénéficiaire d'une subvention de l'Assemblée nationale. Elle utilise à titre gratuit des locaux situés au sein du Palais-Bourbon (l'avantage n'est pas valorisable, car le Palais est un immeuble spécifique à valeur indéterminable).

Le salon de coiffure, entreprise commerciale exploitée sous forme individuelle, peut se voir accorder ponctuellement une subvention. Il occupe à titre gratuit des locaux au sein du Palais-Bourbon. Comme pour l'ASCAN, cet avantage n'est pas valorisable.

Les présents états financiers ont été approuvés par le Collège des Questeurs à l'occasion de sa réunion du 26 avril 2016.

Paris, le 26 AVR, 2016

	SIGNATURES
Le Secrétaire général de la Questure, Christophe PALLEZ	
Le Questeur délégué, Bernard ROMAN	